



Primature

Cabinet du Premier Ministre

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, porte à la connaissance de l'opinion nationale ce qui suit :

1. Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur le Premier Ministre a effectué une mission à Lubumbashi, du 16 au 19 Juillet 2020.
2. A cet effet, par sa lettre du 16 Juillet 2020, le Premier Ministre a conféré l'intérim au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur, sécurité et affaires coutumières, tout en circonscrivant sa portée ; à savoir :
 - veiller à ce que tout courrier destiné au Premier Ministre soit réceptionné à son cabinet avant toute réorientation ;
 - le joindre en cas de nécessité.
3. Au courant de la journée du Vendredi 17 Juillet 2020, alors que le Conseil des Ministres se tenait, plusieurs ordonnances signées par le Président de la République et contresignées, pour le compte du Premier Ministre, par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, ont été rendues publiques sur la Radiotélévision Nationale Congolaise, la RTNC, à la grande surprise du Premier Ministre, sans que l'intérimaire ne l'en ait informé préalablement.
4. Le contreseing est un acte de très haute portée politique et juridique qui relève de la compétence exclusive attachée à la qualité de Premier Ministre et qui ne peut se concevoir dans le cadre de l'intérim tel que circonscrit dans la lettre qui l'a conféré au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières.
5. S'agissant d'un Gouvernement de coalition, le contreseing du Premier Ministre constitue, au-delà de sa nature juridique, le gage des équilibres des pouvoirs entre le Président de la République et le Premier Ministre qui est l'émanation de l'Assemblée Nationale.
6. Au regard de ce qui précède, le Premier Ministre se propose de rencontrer de nouveau le Président de la République en vue de tirer au clair cette situation préoccupante.

Fait à Kinshasa, le 21 juillet 2020

Albert LIEKE MILAY

Directeur de la Communication
Porte-Parole du Premier Ministre

*Albert Lieke Milay
Directeur de la Communication
Porte-parole du Premier Ministre*

